



Motion Education prioritaire 3<sup>o</sup> congrès académique Cergy

Déjà, lors du congrès de Malakoff, une motion sur l'éducation prioritaire demandait la réouverture de la carte des REP et REP+.

Que s'est-il passé depuis quatre ans à ce sujet ? Rien. La situation n'a absolument pas évolué, la carte est restée figée. Alors que le système éducatif français aggrave les inégalités sociales\*, l'éducation prioritaire, dont l'essence même est de combattre ces inégalités, semble vouée à une superbe indifférence politique.

Les dédoublements en maternelle et primaire ont un effet limité et ils ne peuvent pas résoudre l'ensemble des problèmes, tout simplement parce qu'ils n'atteignent pas les collèges et lycées où les inégalités demeurent aussi criantes, et où l'accès à l'enseignement supérieur joue un rôle décisif pour l'insertion professionnelle.

La création d'un secrétariat d'État de Nathalie Elimas\*\* pouvait donner quelque espoir. Hélas ! il n'aboutit qu'à un vague projet expérimentant les CLA (contrats locaux d'accompagnement dans trois académies) annoncé sans concertation avec les organisations syndicales. Ce dispositif, peu lisible pour l'instant, fait l'économie d'un bilan de l'existant et laisse les équipes dans l'incertitude d'une situation transitoire qui dure depuis des années.

Certes, les difficultés scolaires n'existent pas seulement dans zones d'éducation prioritaire. Mais les difficultés s'y cumulent, là où les élèves subissent de plein fouet de multiples discriminations. Cela a des effets importants sur les conditions d'enseignement, lesquelles doivent être prises en compte si l'on veut espérer un système éducatif plus juste, où l'origine familiale ne fait pas toute la réussite.

Le Sgen-CFDT académie de Versailles demande une politique ambitieuse pour l'éducation prioritaire, menée en concertation avec les personnels concernés. Cela passe, entre autres, par la réouverture et la révision de la carte des lycées. Elle ne pourra être efficace qu'en apportant davantage de reconnaissance et de stabilité aux personnels appelés à la mettre en œuvre.

\* Voir rapport du Cnesco, 2016 : <http://www.cnesco.fr/fr/inegalites-sociales/>

et article du *Monde* à ce sujet :

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2016/09/27/comment-le-systeme-francais-aggrave-ineluctablement-les-inegalites-scolaires\\_5003800\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2016/09/27/comment-le-systeme-francais-aggrave-ineluctablement-les-inegalites-scolaires_5003800_4401467.html)

\*\* Secrétariat d'État chargé de l'éducation prioritaire créé le 26 juillet 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/la-secretaire-d-etat-chargee-de-l-education-prioritaire-305321>